Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard

DIPLOME DE CAPITAINE 500

Date et Lieu : De septembre à février à Nantes

Plan de formation :

❖ **Conditions d'admission à l'entrée de formation :**

- Etre titulaire du brevet du Capitaine 200 (équivalence possible avec certains titres maritimes en concertation avec la DIRM).
- Avoir 18 ans à l'entrée en formation.
- Etre reconnu apte à la navigation par un médecin du service des Gens de la Mer.
- Justifier de 12 mois de navigation effective.

❖ **Conditions d'obtention du diplôme**

- Avoir suivi les cours de formation et passer avec succès les épreuves de CCF et de l'examen pour l'obtention du brevet,
- Etre titulaire des modules spécifiques : Certificat Général d'Opérateur, Médical II, Agent de Sureté du Navire, CAEERS, CQALI, CFBS,
- Les cours nécessaires au niveau Médical II, Certificat Général d'Opérateur SMDSM, Lutte avancée contre l'incendie, ASN/SSO, FPBN et CAEERS (ou R-CAEERS) sont dispensés durant la période de formation du Brevet de Capitaine 500.

Coût de la formation : Tarifs sur demande

Coût pris en charge par le **Conseil Régional des Pays de la Loire et le Fonds Social Européen**, pour les demandeurs d'emploi.

Rémunération des stagiaires :

• Les candidats bénéficiant d'allocation POLE EMPLOI peuvent obtenir une allocation de retour à l'emploi par la formation. Veuillez consulter votre conseiller « Pôle Emploi »**AVANT** l'entrée en stage.
• Les candidats n'ayant pas de droit aux allocations chômage, peuvent bénéficier d'une rémunération Région.
• Les candidats non demandeurs d'emploi devront apporter la preuve de la prise en charge du coût de la formation soit par leur entreprise, soit par un Transition Pro.

Référence règlementaire : code STCW, tableau A-II/3

Prérogatives du brevet :
Fonctions de Capitaine sur navires inférieurs à 500 UMS qui naviguent à moins de 200 milles des côtes.

Moyens pédagogiques mis en œuvre : « Descriptif des sites de formation »

Objectifs de la formation

Connaître les techniques de navigation pour s'éloigner jusqu'à 200 milles des côtes ;
Connaître les questions relatives à l'exploitation commerciale du navire et à sa stabilité pour charger le navire correctement et lui assurer un bon état de navigabilité ;
Être capable d'assurer la sécurité du navire et des passagers en toute circonstance ;
Posséder une bonne maîtrise de la langue anglaise courante et technique ;
Savoir rédiger un rapport de mer ;
Connaître les bases du droit et de l'économie maritimes afin de pouvoir représenter l'armateur auprès des interlocuteurs portuaires.

Contenu de la formation :

INTITULÉ	Durée
1- Module P1-2	*139.5 H*
Navigation	40 h
Stage RADAR / APRA	30 h
Météorologie	11.5 h
Règles de barre, feux balisage, signaux	18 h
Tenue du quart	10 h
Anglais SMCP et technique	30 h
2- Module P2-2	*136.5 H*
Description et construction	15 h
Stabilité	61.5 h
Entretien et réparation	15 h
Sécurité	30 h
Arrimage et manutention	15 h
3- Module N-2	*82 H*
Gestion	40 h
Environnement professionnel	42 h
Stages de formations spécifiques	*231 H*
Certificat Général d'Opérateur SMDSM	70 h
Qualification avancée à la lutte contre l'incendie	32 h
CAEERS (ou recyclage)	8 h ou 30h
Formation Médicale - niveau II	50 h
Agent de sûreté du navire (ASN)	21 h
Recyclage CFBS	16 h
Formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers	17.5 h
Total	**572.5 H ou 594.5h**

Durée de la formation : 572.5 heures ou 594.5heures
Epreuves d'examen : 5 heures

Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard *- 111 rue du Port Boyer – BP 51536 - 44315 NANTES Cedex 3*
Tél : 02 40 50 5101 - N° Siret : 19442313300017 - Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52440422444 auprès du préfet de région des Pays de la Loire
E-Mail : formationcontinue@lycee-maritime-nantes.fr – Site : www.lycee-maritime-nantes.fr *MAJ le 13/01/2023*